



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection Pédagogique Régionale Établissements et Vie scolaire

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

IA IPR EVS

Rectorat de Montpellier
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier Cedex 2

Montpellier, le 28 septembre 2022

Les Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux Établissements et Vie Scolaire

à

Mesdames et messieurs les professeurs-documentalistes
Mesdames et messieurs les conseillers principaux d'éducation

S/c de

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : lettre de rentrée des IA-IPR Établissement et Vie scolaire - Année scolaire 2022-2023

Chères et chers collègues,

Nous souhaitons la bienvenue à celles et ceux qui entrent dans le métier ainsi qu'à celles et ceux qui viennent de rejoindre notre belle académie.

Vous avez été destinataires de la lettre de rentrée des corps d'inspection du second degré. Nous vous invitons à en prendre connaissance si ce n'est déjà fait. En s'adressant à tous les enseignants et personnels éducatifs des établissements, quels que soient leur discipline ou champ d'action, ce document met l'accent sur la maîtrise des fondamentaux, l'égalité des chances, la mixité scolaire et l'engagement de tous pour le bien-être à l'École.

L'inspection « Établissement et Vie scolaire » de son côté, tient à attirer votre attention sur certains points pour lesquels, dans vos champs d'intervention respectifs et domaines de compétences spécifiques, mais aussi au niveau de votre action conjuguée en établissement, vous contribuez à assurer, pour chaque élève, les meilleures chances de réussite scolaire et d'insertion sociale et professionnelle. Ces objectifs fondamentaux, invariants et constitutifs du sens de l'action collective, assurent à l'exercice du métier, au fil des cohortes d'élèves, continuité et cohérence. S'inscrivent dans cette continuité et le contexte particulier de chaque rentrée scolaire, des priorités d'action et des leviers de mise en œuvre.

Cette nouvelle année a été placée par notre ministre sous le signe de l'excellence, de l'égalité et du bien-être. Ainsi, l'inspection EVS souhaite-t-elle attirer votre attention sur trois objectifs qui sont au cœur de vos fonctions respectives mais aussi de celles de tous les enseignants et personnels d'éducation et d'orientation :

- Contribuer à l'égalité des chances en veillant à la consolidation des apprentissages tout au long du parcours de l'élève,
- Contribuer à la transmission des valeurs de la République et à la formation du citoyen en assurant le développement de l'esprit critique,
- Contribuer à l'épanouissement de l'élève en favorisant l'engagement et le bien vivre ensemble.

- **Contribuer à l'égalité des chances en veillant à la consolidation des apprentissages tout au long du parcours de l'élève :**

Penser la formation sous forme de parcours, c'est considérer que chaque élève progresse à son rythme. C'est valider que tous doivent avoir, au terme de leur scolarité obligatoire, acquis les connaissances et compétences du "Socle". Au-delà, c'est permettre à chacun d'accéder à une activité professionnelle au plus près de ses aspirations et de ses capacités. Dans ce cadre, le suivi et l'accompagnement de chacun d'eux sont une nécessité de façon à compenser les manques, quelle que soit leur origine, mais aussi valoriser les atouts et les acquis.

Pour contribuer à cet objectif, les leviers existants demeurent :

- Les évaluations diagnostiques en début d'année permettent d'identifier les besoins de chaque élève entrant en 6ème ou en Seconde et de programmer un accompagnement adapté et partagé au sein des équipes pédagogiques. Dans ce cadre, la spécificité des CPE et des professeurs-documentalistes a toute sa place et son utilité, sur temps de cours ou hors temps de cours. L'accompagnement personnalisé (3h en 6ème, 1 à 2h en 5ème, 4ème et 3ème, 72h annuelles au lycée et 210h sur 3 ans en LP) sécurise la maîtrise des fondamentaux, l'appropriation des méthodes de travail, le renforcement d'une culture commune, l'élaboration du projet d'orientation, la collaboration entre élèves.
- La réflexion sur les modalités d'aide à l'élève en difficulté en dehors des heures de cours : quel accueil et prise en charge en salle d'études et au CDI ? Elle questionne les liens avec les équipes pédagogiques notamment dans le cadre de l'organisation du dispositif « devoirs faits ».

A destination des élèves issus des zones rurales éloignées, de l'éducation prioritaire et de la voie professionnelle, le dispositif des cordées de la réussite mérite une attention toute particulière.

Le **Pass culture** favorise l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse des territoires. Il donne toute sa place à la culture en permettant à l'élève de s'émanciper dans l'exercice de l'autonomie de ses propres choix culturels. A ce titre, l'établissement reçoit sous forme de part collective pour chaque élève 25 euros en 4ème et 3ème, 30 euros en CAP et Seconde, 20 euros en 1ère et terminale. Ainsi, chaque classe bénéficie, au prorata de son nombre d'élèves, d'un budget propre qui permet la mise en place d'un parcours artistique et culturel au sens large (culture scientifique incluse).

- **Contribuer à la transmission des valeurs de la République et à la formation du citoyen en assurant le développement de l'esprit critique**

L'école veille à promouvoir, transmettre et faire respecter les valeurs de la République et la laïcité, à dispenser à tous une culture humaniste. Sur ce volet, l'action des CPE et professeurs-documentalistes, spécifique et complémentaire, prend appui sur :

- Les **semaines de l'engagement** et les opérations liées à la citoyenneté participative qui permettent aux collégiens et aux lycéens de prendre connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, de découvrir le fonctionnement des instances et de la vie de l'établissement, d'échanger entre eux ou avec des représentants et par là même d'apprendre à se forger une opinion, à argumenter un choix.
- **L'apprentissage des compétences langagières** qui permet, du cycle 3 au grand oral, à chaque élève de développer sa capacité à prendre la parole en public, à s'exprimer clairement de façon à être compris du plus grand nombre, à prêter attention à la contradiction, à pratiquer l'échange et le débat. Plusieurs situations peuvent être mises en œuvre et, parmi elles, par exemple, la participation au concours régional de l'éloquence 2023.
- **L'EMI, éducation aux médias et à l'information**, comme rappelé dans le dossier de rentrée du ministre, qui contribue au développement d'une citoyenneté responsable dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information. Elle participe à l'apprentissage de l'esprit critique, outil essentiel pour agir de manière éclairée et pour chercher, recevoir, produire et diffuser des informations via des médias de plus en plus diversifiés. Elle a fait l'objet d'une circulaire et d'un vademecum en janvier 2022.
- **La certification PIX** qui assure à l'élève, à travers les 5 domaines abordés et les 16 compétences travaillées, une **culture numérique** propre à le rendre maître de ses sources d'information, de ses productions et de ses **moyens** de communication, dans le respect du droit, et capable de mesurer les risques liés aux échanges

numériques :

- organisation des parcours Pix de rentrée pour identifier le niveau et les besoins en matière de compétences numériques de tous les élèves du cycle 4 et du lycée ;
 - expérimentation de la plateforme Pix, lancée dès la rentrée, à disposition des professeurs et des élèves de 6ème pour renforcer leur formation et acquérir des usages raisonnés des différents outils numériques.
- L'**EMC** qui est inscrit en tant que tel dans les programmes et attribué dans l'emploi du temps de l'élève à un enseignant. Il reste cependant un domaine d'apprentissage dont les objectifs relèvent de l'ensemble des équipes. Réfléchir plus largement au **parcours citoyen** permet d'englober cette pluralité d'approches et de laisser à chacun, en toute visibilité, l'opportunité de contribuer aux apprentissages, renforçant ainsi la cohésion de la communauté autour des valeurs portées et incarnées.
- Les **parcours éducatifs** (avenir, de santé, d'éducation artistique et culturelle, citoyen) permettent de suivre le travail de l'élève dans ces domaines tout au long de sa scolarité. Dans ce cadre, l'accompagnement à l'orientation s'inscrit pleinement dans vos missions respectives.
- **Contribuer à l'épanouissement de l'élève en favorisant l'engagement et le bien vivre ensemble.**
L'école est le lieu où l'élève doit pouvoir s'épanouir en tant qu'individu tout en étant capable de mesurer la plus-value du collectif en termes d'enrichissement personnel et de vie en communauté. Confronté à lui-même et aux autres dans leur diversité, à des situations simples mais aussi complexes, il en tire respect de lui-même et des autres, confiance en lui et dans autrui. Au-delà de l'attention dont il sera l'objet au niveau de son suivi, les équipes ont des leviers pour assurer au collectif cohésion et **fraternité** :
 - La **prise de responsabilité de l'élève en termes de représentant de ses pairs** : délégué de classe, délégué au CVL, au CVC et investissement dans des actions d'éducation (égalité filles-garçons, éco-citoyenneté par exemple), de solidarité, d'échanges internationaux, de partages de compétences (journées des talents par exemple), ...
 - **L'implication dans une mission dédiée au bien vivre ensemble** : ambassadeurs harcèlement, éco-délégués, ambassadeurs santé, ...
 - **Le programme pHARe**, généralisé cette année à toutes les écoles et collèges. Il prévoit la formalisation d'un protocole adossé au développement des compétences psychosociales, la présence d'élèves ambassadeurs, la sensibilisation des familles, la participation à des temps forts (Prix NAH par exemple), ainsi que 10h d'apprentissage pour la prévention du harcèlement et le développement de compétences psychosociales.
 - **La coopération et l'entraide** : formation d'élèves tuteurs ou mentors pour aider des camarades en difficulté, mise en œuvre de situations d'apprentissage collaboratives, ...

Pour conforter l'action collective, nous allons poursuivre cette année la consolidation d'une culture commune, en nous appuyant d'une part, sur les **outils collaboratifs (liste de diffusion*, espaces numériques disciplinaires)**, d'autre part, sur les **réunions de bassin ou de réseaux**, temps d'échanges, modules de formation et de développement professionnel qui permettent de croiser les expériences, d'enrichir ses pratiques et de réfléchir sur son action. En 2021-2022, l'animation du réseau des animateurs de bassin a été réactivée. S'ajoutent à cette culture partagée et à ce continuum de formation les modules déployés par l'**E AFC** (École académique de la formation continue). Nous vous invitons à consulter le PAF, y compris les pages hors de votre champ de spécialité.

Nous vous remercions pour votre engagement quotidien, passé et à venir, au service de la réussite de tous les élèves. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire. Nous vous réitérons toute notre confiance et restons à votre écoute pour vous accompagner dans l'exercice de vos missions.

Frédéric Blasco, Vincent Dupayage, Stéphane Jolivet, Djemai Lassoued, Isabelle Mercier,
IA IPR EVS

* **Pour être destinataire des informations publiées sur les listes de diffusion, merci de faire activer par votre établissement une adresse académique dédiée :**

- cdi.[RNE-ETABLISSEMENT]@ac-montpellier.fr pour les professeurs documentalistes
- cpe.[RNE-ETABLISSEMENT]@ac-montpellier.fr pour les CPE

Ces listes seront utilisées exclusivement à compter du 15 novembre 2022

Ressources

Circulaire de rentrée 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>

Dossier de rentrée ministre : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-construisons-ensemble-une-ecole-engagee-342475>

Dossier de rentrée rectrice : <https://www.ac-montpellier.fr/annee-scolaire-2022-2023-conference-de-presse-de-rentree-125026>

Projet d'académie 2019-2022 : <https://www.ac-montpellier.fr/cid87328/le-projet-academie.html>

Compétences numériques, certification PIX : <https://www.pearltrees.com/t/certification-competences/les-parcours-pix-orga/id3083765>

Programme pHARE de lutte contre le harcèlement : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

Nouveau lycée général et technologique – un guide pour l'évaluation : <https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation>

Livret réalisé par le pôle valeurs : <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/appropriation-des-valeurs-de-la-republique-snu-reserve-citoyenne>

Vademecum devoirs faits : <https://eduscol.education.fr/620/devoirs-faits-une-aide-aux-devoirs-pour-les-collegiens>

Circulaire EMI : <https://eduscol.education.fr/1531/education-aux-medias-et-l-information>

Vademecum EMI : <chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://eduscol.education.fr/document/33370/download>

Guide la démocratie scolaire : <chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://eduscol.education.fr/document/7793/download>

Sites disciplinaires : <https://eduscol.education.fr/sigles/dgesco>

Concours d'éloquence : <https://eduscol.education.fr/630/experimentation-d-un-enseignement-eloquence-en-classe-de-troisieme>

Plan Académique de Formation : <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/formation-continue/se-former> Attention les inscriptions individuelles sont ouvertes jusqu'au 2 octobre 2022. Nous vous invitons également à veiller à l'inscription des A.E.D (jusqu'au 9 octobre 2022) aux journées organisées par l'EAFC (contact Mme Bulle 04.67.91.50.85, geraldine.bulle@ac-montpellier.fr)

Composition de l'équipe EVS académique 2022-2023 et répartition géographique des inspecteurs

Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux :

- **Frédéric BLASCO** : coordonnateur du groupe EVS académique et référent académique personnels de direction, territoires : département de l'Aude, département de l'Hérault (bassin de Thau).
- **Vincent DUPAYAGE** : référent académique CPE, territoires : département du Gard (bassins : Gard rhodanien, Les trois rochers, Les ponts du Gard, Arènes-Camargue), département de l'Hérault (bassin de Béziers)
- **Stéphane JOLIVET** : référent académique Documentation, territoires : département des Pyrénées Orientales, Andorre, département de l'Hérault (bassin : pic St loup)
- **Djemai LASSOUED** : référent académique CPE, territoires : département de l'Hérault (bassins : Montpellier sud, Lunel), département de la Lozère.
- **Isabelle MERCIER** : référente académique Documentation, territoires : département du Gard (bassins : Pays viganais, Romanité, les Cévennes gardoises – G Bastide), département de l'Hérault (bassins : Montpellier Nord, Centre Hérault).

Chargées de mission d'inspection :

- Anne LAVAL et Anne-Valérie MILLE-FRANC : documentation
- Delphine FRANÇOIS et Laurence TESTUT : vie scolaire, éducation

Professeurs formateurs académiques (PFA) :

- Magalie DAVID-BOSSUYT et Alix FREDIANI : documentation
- Julie BLANC et Pascale CAMMAN-CANATO : vie scolaire, éducation

Interlocuteurs académiques au numérique (IAN) :

- Delphine LAURENT : documentation
- Émilie GARDES : vie scolaire, éducation

Webmestres :

- Florie DELACROIX : documentation
- Marie FRANÇOIS : vie scolaire, éducation